

Mercredi, 18 juillet 1900.

Le Sénat s'est réuni à onze heures a.m.

Les membres présents étaient : —

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G.,  
Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Landry,	O'Brien.	Sullivan,
Baker,	McKindsey,	Owens,	Villeneuve,
Boucherville, de (C. M. G.),	McLaren,	Power,	Watson,
Bowell (Sir Mackenzie).	McMillan,	Primrose,	Yeo,
Clemow,	Mills,	Scott,	Young.
Ferguson,	Montplaisir,		

PRIÈRES.

L'honorable Président a informé le Sénat qu'il avait reçu la communication suivante :—

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
OTTAWA, 17 juillet 1900.

MONSIEUR, —J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle du Sénat, pour proroger le parlement de la Puissance, mercredi, le 18 courant, à 3 heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

L. G. DRUMMOND,  
*Secrétaire du Gouverneur général.*

A l'honorable Président du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les termes suivants :—

CHAMBRE DES COMMUNES,  
MARDI, 17 juillet 1900.

Résolu, —Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre n'insiste pas sur son troisième amendement au bill (K) du Sénat, intitulé : " Acte contenant de nouvelles modifications au Code criminel, 1892 ", mais qu'elle acquiesce au rejet du dit amendement,

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté J. G. BOURINOT,  
*Greffier des Communes.*

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les termes suivants :—

CHAMBRE DES COMMUNES,  
MARDI, 17 juillet 1900.

Résolu, —Qu'un message soit adressé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a acquiescé aux amendements 1, 3 à 45 inclusivement et 54 à 87 inclusivement faits par le Sénat au bill (No 133) Acte à l'effet de refondre et modifier la loi concernant l'élection des députés à la Chambre des Communes.